



Controle judiciaire

Par Mariii

Bonjour,
J'ai été faussement accusée de violences par ma femme, et le pire c'est qu'elle a même impliqué notre fille mineure et a prétendu que j'étais violent avec elle aussi. J'en courrais pour 3-5 ans de prison et j'ai été mis en contrôle judiciaire en attendant le jugement.
Du coup, j'ai déserté le contrôle judiciaire et j'ai quitté la France.
Ma femme m'a rejoint hors France et a écrit une lettre au commissariat pour retrait de plainte.
Ma question est : quel est mon statut judiciaire en France après avoir déserté le contrôle judiciaire ? Puis-je revenir en France ? Ou ce sera aéroport-prison ? Comment connaître mon statut judiciaire en France ? A un certain moment, je voulais tellement ne plus jamais retourner en France que je me suis débarrassé de mes documents des tribunaux avec mes identifiants, etc.
J'ai demandé mon casier judiciaire deux ans de suite et il est revenu vierge, mais je suis pas pour autant rassuré.
SVP aidez-moi et orientez-moi à comment connaître mon statut judiciaire en France et pourrais-je retourner un jour en France ou suis-je en recherche et c'est la prison qui m'attend.
Merci à vous
Cordialement

Par Isadore

Bonjour,

De quand date cette affaire ?

Par Mariii

2022 vers avril mai mais 2022 c sur
Merci pour votre réponse

Par Isadore

Il n'y a donc pas prescription.

Oui, il existe un risque pour vous à revenir en France, et un risque d'être placé en détention préventive. L'on ne peut que vous conseiller de contacter un avocat pénaliste français et de voir ce qu'il vous conseille.

Votre casier est vierge car vous n'avez pas été condamné en votre absence, mais cela ne veut pas dire que les poursuites ont été abandonnées.

Par Mariii

Bonjour Maître
MERCI VRAIMENT POUR VOTRE REPONSE
MERCI VRAIMENT également pour votre site qui vient combler un manque important en matière d'orientations et d'assistance juridiques en France surtout à titre gracieux.
Quels sont les délais de ce que vous appelez prescription ?
J'ai vraiment très peu de ressources, vous pensez que je peux téléconsulter un avocat pénaliste et qu'il me répondra rapidement sur mon statut juridique en une ou deux séances ? Car il devra aller consulter mon dossier au tribunal j'imagine.
Merci vraiment chère Maître
Dieu vous bénisse

Cordialement

Par Isadore

Je précise que je ne suis pas avocate.

La prescription pour un délit est de six ans. Le problème dans votre cas est que la prescription a été interrompue par la procédure judiciaire, et qu'il n'est donc pas possible de vous dire exactement quand elle a commencé à courir, ni si elle risque d'être interrompue de nouveau.

Même en étant à l'étranger, vous pourrez peut-être bénéficier de l'aide juridictionnelle si vous êtes Français, voyez cette page :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F38461]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F38461[/url]

Sinon vous ne pourrez pas bénéficier d'une aide financière.

Votre avocat pourra échanger avec vous par visioconférence ou par téléphone.

Honnêtement, vu le cas que vous présentez, je doute qu'une ou deux séances soient suffisantes. Vous êtes en cavale après avoir été accusé de violences sur votre épouse et votre fille. C'est grave et malheureusement vous avez fait le mauvais choix en prenant purement et simplement la fuite.

L'avocat aura un prix, mais gardez en tête que vous risquez la prison. Et même si vous ne revenez pas en France, il peut y avoir un risque pour vous si vous allez dans un pays ayant des accords judiciaires avec la France.

Par Mariii

Mon Dieu c a d que si un jour je fais escale en espagne par exemple je risque la prison? De quoi en devenir parano!
Je me demandais a quoi on reconnait un fugitif a laeroport? a son nom et prenom, a ses empruntes? Car il se trouve que jai deux nationalites du coup 2 passeports
Vous netes pas avocate mais vous vous y connaissez bien en matiere de droit

Par jodelariege

bonjour
vous devez certainement être inscrit dans les fichier des personnes recherchées: FPR

lire ci dessous à "qui est inscrit au FPR?"

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34830>

votre nom va apparaitre sur les écrans des douaniers/police de l'aéroport

Par Mariii

Ok merci pour toute vos reponses
Je px pas vous exprimer toute la reconnaissance que je vous dois
Vous m avez tres bien repondu aussi bien que l anonyma le permet et du mieux que vous pouviez sans avoir acces a mon dossier
Que Dieu vous benisse infiniment
Merci vraiment Madame
Je vous suis on ne peut plus reconnaissant